

Groupe CGT-FO

La disponibilité, la qualité et l’accès aux produits alimentaires ont des implications fortes sur la santé et l’équilibre nutritionnel des citoyens et des salariés. La lutte contre la précarité alimentaire s’inscrit dans la lutte contre la précarité sociale et pour le droit à une alimentation de qualité accessible à tous.

Ainsi, pour le groupe FO, l’organisation des circuits de distribution des produits alimentaires ne peut pas être dictée par les seuls impératifs économiques et de rentabilité financière. Comme il est d’ailleurs bien noté dans l’avis, les dimensions sociales et environnementales sont essentielles.

Le secteur de l’agroalimentaire est confronté à une crise exacerbée par une concurrence effrénée dans un système ouvert et mondialisé. Toutefois, les principaux acteurs du secteur ne subissent pas les mêmes contraintes et les régulations existantes ne permettent pas d’assurer l’équilibre entre les intérêts de chacun. La guerre des prix s’installe et structure les stratégies commerciales de plusieurs acteurs, elle implique des choix qui peuvent avoir des répercussions négatives sur la qualité des produits et représenter un risque pour la santé des consommateurs. Elle peut également amener à accentuer la pression sur les salariés de ce secteur, qui doivent accepter encore plus de précarité et de modération salariale.

Cette situation ne peut pas trouver de solutions durables dans la loi de modernisation de l’économie de 2008, qui s’appuie essentiellement sur la concurrence comme outil d’organisation du commerce. Le groupe FO est en accord avec la proposition de faire un bilan de cette loi en l’élargissant, entre autres, à l’impact de cette concurrence sur les salariés. Il serait ainsi important de mettre en place des outils qui permettent de suivre l’évolution des conditions de travail dans ce secteur, d’améliorer les qualifications de ses salariés et d’assurer la stabilité de leurs emplois.

D’autre part, si le groupe FO adhère à la proposition d’établir plus de transparence dans les implantations commerciales, celles-ci doivent être organisées et autorisées dans un souci d’assurer l’égalité d’accès à l’alimentation pour l’ensemble des citoyens sur l’ensemble des territoires de la république. Cette règle doit également s’inscrire dans les objectifs de développement des circuits de proximité et des plans régionaux d’agriculture et d’alimentation durable. Il serait inacceptable que des inégalités d’accès aux produits de qualité apparaissent selon les niveaux de richesse des territoires.

Enfin, le groupe FO souscrit à la proposition de sensibiliser le consommateur aux multiples implications de son acte d’achat. Toutefois, ce travail ne peut aboutir que si tous les acteurs professionnels adoptent une déontologie partagée qui intègre les intérêts du consommateur. On ne peut pas d’un côté déployer une stratégie commerciale en faveur d’un achat d’impulsion, survaloriser les qualités des produits, modifier sans cesse leurs emballages, leurs poids ou leurs emplacements, etc. et de l’autre côté demander au consommateur de faire confiance aux fabricants ou distributeurs et d’inscrire sa consommation dans un processus raisonnable et durable pour assurer une rentabilité à tous les professionnels du circuit de distribution. Pour notre groupe, il est également essentiel que le consommateur puisse disposer d’un vrai droit à une information lisible et compréhensible sur les produits alimentaires.

Pour toutes ces raisons, le groupe FO vote en faveur de cet avis.